

Plan d'actions 2018

2018, année du renforcement de l'action fédérative et patronale

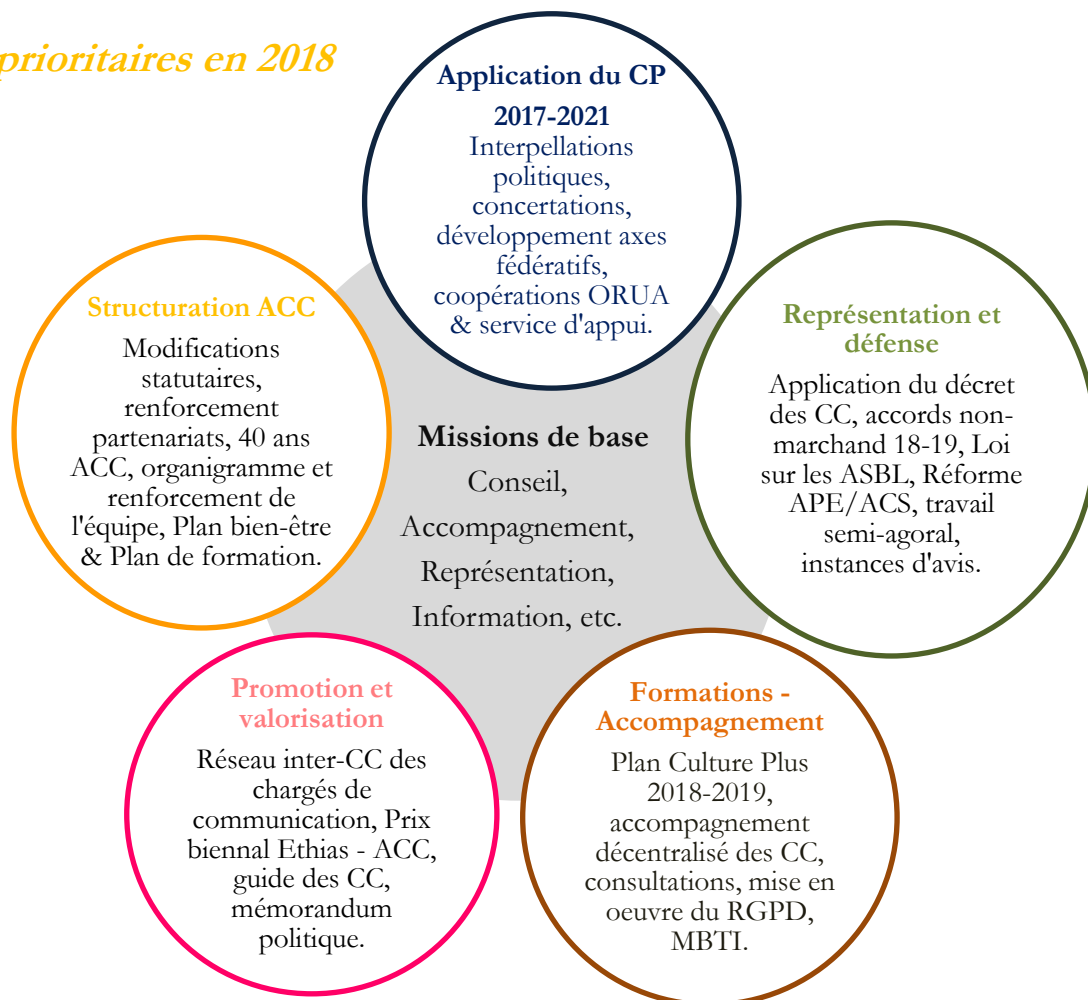
L'ACC poursuit ses services de base vers ses membres (117 effectifs en 2018), toujours dans un souci de qualité et de proximité. Elle organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, formation, ...) et développe des formations dans le cadre du programme de formation Culture Plus réalisé en partenariat avec la FPCEC sur l'ensemble du territoire de la FWB. Elle répond à la forte demande de relecture d'adaptation des statuts et aux sollicitations liées aux dépôts de nouvelles demandes de reconnaissances.

En 2018, l'ACC continue d'occuper une place proactive dans les organes de concertation sociale et dans de nombreux réseaux lui permettant d'assurer la représentation et la défense du secteur. Elle occupe 21 mandats de représentation.

Son programme d'activités reste orienté vers tout développement et toutes actions qui sont nécessaires au soutien des Centres culturels ainsi qu'à la promotion de leur modèle.

L'ACC est une fédération réunissant 100% du secteur des Centres culturels et qui a la double identité de chambre fédérative et de chambre patronale. Ce qui en fait un acteur incontournable en matière de politique culturelle.

Les axes prioritaires en 2018



Interpeller et bousculer ensemble pour défendre le secteur !

Au côté de l'ASTRAC et de ses partenaires, **l'ACC est en ACTION** pour :

- Faire entendre le secteur au sein du Parlement de la FWB et dans les partis politiques pour rappeler les engagements pris au moment de l'adoption du décret voté à l'unanimité.
- Demander des engagements clairs comme :
 1. Etablir une étude économique scientifique permettant d'identifier les difficultés fondamentales du secteur et de comprendre les risques auxquels les CC sont confrontés ;
 2. Améliorer le financement du décret : financement des extensions et des coopérations ;
 3. Financement plein et entier du décret au plus tard au 2ème cycle de reconnaissance ;
 4. Indexation garantie des mécanismes ;
 5. Soutien à l'emploi via une politique sectorielle spécifique ;
 6. Etablissement d'une programmation budgétaire pluriannuelle consignée comme obligation légale.
- Se concerter régulièrement et mieux avec le Cabinet, les pouvoirs locaux et l'Administration ;
- Demander une application claire des mécanismes du décret ;
- Solliciter l'application financière maximale du décret ;
- Soutenir un traitement équitable des demandes de reconnaissances dans le respect de la liberté associative.
- Informer les médias sur la situation des CC.

Outre le travail de représentation et de défense, fédérer c'est aussi soutenir les Centres culturels dans les multiples questions qu'ils se posent et les encourager dans leurs dépôts de demandes de reconnaissance (58 prévus en 2018 + nouveaux centres culturels) : relecture de statuts, identification et accompagnement dans les modèles de reconnaissances à introduire, plans financiers, regard sur les coopérations, relais des questions émergentes du terrain vers les pouvoirs subsidiaires, écoute, accueil et compassion.

C'est aussi un regard spécifique sur la jurisprudence qui se construit et une attitude générale qui veille à privilégier l'intérêt collectif et à construire une vision la plus juste, la plus équitable et la plus en phase avec la diversité du secteur.

Pour une application optimale du décret des CC !

Le cadre du plan de financement, attendu depuis 1220 jours et consolidé dans une circulaire, a laissé, fin 2017, comme un sentiment de trop peu et d'incertitudes quant au traitement des demandes et de la mise en œuvre des mécanismes du décret.

Bien que le moratoire sur les nouvelles reconnaissances soit levé (le secteur passe de 115 Centres culturels reconnus à 117 en 2018), l'ACC doit poursuivre prioritairement un travail politique transversal de fond et une mobilisation continue pour une application plus juste du décret des CC.

Elle renforce son travail pour que des explications claires soient apportées aux préoccupations émises par le secteur, et ce dans le respect du dialogue et de la concertation établie.

En effet, en 2018, l'ACC ne relâche pas ses efforts et renforce les synergies pour continuer à défendre une application réfléchie du décret des Centres culturels, d'autant plus en cette année électorale, également vers les pouvoirs publics associés.

L'ACC reste présente dans les espaces démocratiques et dans les lieux de concertation pour veiller à la digne reconnaissance du travail de chacun, petits et grands, spécialisés ou non.

Il s'agit également d'assurer une information vers les médias et de relayer nos préoccupations au-delà du secteur.

2018 est aussi l'année préparatoire des élections 2019 et de la composition de nouvelles majorités en FWB. Il faut mettre les bouchées doubles et préparer le nouveau terrain des négociations...

Projets phares en 2018

Animer et développer ensemble pour renforcer le secteur !

Au côté de ses partenaires, l'ACC est en ACTION pour :

- Valoriser l'action fédérative et consolider sa notoriété.
- Offrir un nouveau souffle organisationnel et de nouvelles méthodes pour enrichir les mandats.
- Former les collaborateurs du réseau.
- Assurer la poursuite de ses services avec un travail d'équipe actualisé.



En 2018, l'ACC fête ses 40 ans !

Une opportunité pour l'association de jeter un coup d'œil en arrière et de se rappeler de son ADN.

Un moment utile à la construction d'un avenir fédératif coporté avec le réseau. Cet anniversaire sera l'occasion de promouvoir notre action notamment via quelques opérations exceptionnelles et festives. Notons : la publication d'un livre photo donnant 'un visage' aux Centres culturels, l'édition d'un journal spécial 40 ans pour l'AG, la réédition de la plaquette de présentation ACC, un Drink de fin d'année, des opérations « Remember » dans toutes nos publications et une charte graphique revue pour



Plan de formation : lancement de la saison 2018-2019 !

En partenariat avec la FPCEC, de nouveaux modules seront proposés pour continuer à renforcer les compétences des professionnel.les ou administrateur.trices.

A noter : 13 journées de formations programmées, des formules décentralisées en partenariat avec les CC et les CEC, la poursuite du développement du réseau des chargé.es de communication, le développement d'outils et d'information pour la mise en place du RGPD par exemple.

Prix Ethias – ACC 2018-2019 : nouvelle formule au service des droits culturels.

Pour la 24ème édition, le Prix a été repensé au regard du décret des Centres culturels. Il s'organise à présent en biennal, et a été renforcé au niveau de la dotation, mais aussi par rapport à son objectif : contribuer à l'accès à la culture pour un ou des public(s) ayant peu ou pas d'accès immédiat à celle-ci. Le Prix sera attribué à des projets qui définissent les méthodes et modalités pour atteindre, accueillir de nouveau(x) public(s) non encore impliqué(s) directement dans l'action culturelle du Centre culturel.



Une évolution statutaire moderne et un travail d'équipe ajusté.

2018 marque l'aboutissement du processus CAP 2016 qui se clôturera lors de l'AG annuelle. Après un large travail de consultation de plus de trois ans, d'importantes modifications statutaires de l'ACC sont prévues.

Modifications structurelles majeures :

- Création d'un Conseil de l'Action culturelle ;
- Nouvelle structuration des instances et nouveau ROI ;
- Renforcement du pouvoir des membres attachés au décret des CC par la création d'une seule catégorie de membres.

Structuration du travail d'équipe :

- Accueil d'une nouvelle chargée du pôle patronal et juridique ;
- Réflexion sur un organigramme recomposé ;
- Mise en connexion avec l'équipe de la FPCEC ;
- Lancement des travaux autour d'un profil de fonctions mis à jour ;
- Développement des compétences de l'équipe dans le cadre de formations spécifiques.

Réunir, concerter et promouvoir pour renforcer les Centres culturels et leurs collaborateurs !

Au côté de la CESSoC et de ses partenaires patronaux, notamment, **l'ACC est en ACTION** pour :

- Assurer la représentation et la défense des intérêts du secteur dans les espaces de concertation patronaux, sectoriels et intersectoriels.
- Rester au plus près de la concertation sociale pour y jouer un rôle clé.
- Consolider les acquis sociaux et permettre le développement de la professionnalisation dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur.
- Sensibiliser les décideurs politiques.

2018 : focus sur les réformes !

Cette année, d'importantes modifications légales ayant des impacts significatifs pour les CC sont à l'agenda. Notons principalement : la réforme APE, la réforme relative au travail maniable et faisable (loi Peeters), la réforme sur la loi sur les ASBL (avec notamment l'organisation d'une matinée d'infos intersectorielle sur cette thématique), l'application du RGPD : le Règlement général de protection des données, le travail semi-agoral (dit « associatif »).

L'ACC est directement investie dans toutes ces questions.

2018 : année électorale !

Avec les élections communales et provinciales de 2018 mais aussi avec celles de 2019 qui approchent, un travail de sensibilisation est nécessaire vers les partis politiques et les candidats. Pour cela, l'ACC travaille sur plusieurs fronts :

création d'un Mémo politique 2019 et soutien aux Mémoires politiques de l'Unipso et de la CESSoC, ré-impression du Guide des Centres culturels pour les futures administrations, sensibilisation des observatoires politiques.

2018 : année Citoyenne !

La défense des valeurs des CC et des droits culturels sur des questions sociétales est une préoccupation pour l'ACC. Celle-ci s'investit via : « United Stage Belgium », par une contribution à la charte et à sa pérennisation notamment en collaboration avec Culture & Démocratie, une demande de Résolution reconnaissant la FWB comme une « Entité hospitalière », des cartes blanches et prise de parole publique (Cf. Globe Aroma)

Objectif 97%

Accords non-marchand 2018-2019

De nouveaux accords NM aboutiront cette année. L'objectif de l'ACC est de permettre à tous les CC de pouvoir offrir un cadre barémique adapté. Pour cela, elle défend l'inscription d'une augmentation des barèmes de 3% avec une revalorisation des subventions liées à l'emploi.

L'ACC défend également l'entrée du secteur des CEC (y compris ceux intégrés à des CC) dans les accords NM ainsi que l'inscription des fédérations sectorielles dans le décret Emploi et l'assurance de l'obtention des subventions emploi pour les nouveaux entrants dans le décret relatif aux CC.